

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie-giroux003-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/464a2758e2ff0b05a9921e72)
<https://www.cadre21.org/membres/464a2758e2ff0b05a9921e72>

Date d'obtention : 2024-11-05 15:42:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Dans le cadre de mes fonctions (technicienne en éducation spécialisée dans une école secondaire), je serai outillée pour intervenir si une situation de sexto se présente.

Je devrai confisquer les cellulaires du ou des jeunes (si je soupçonne qu'il y a des images intimes).

Aussi, je sais qu'en aucun cas, je dois regarder ces images, ni mes collègues, ni ma direction. Nous confisquons uniquement les appareils et les remettons au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais questionner les élèves uniquement d'après le protocole SEXTO (afin d'éviter de mettre les réponses dans la bouche des victimes). Aussi, je ne questionnerai pas l'instigateur. Je confisquerai son appareil (cellulaire) et contacterai le service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne consulterai pas les images. Je ne regarderai pas le contenu du cellulaire.

Je confisquerai rapidement le cellulaire afin de protéger les élèves concernées.

Je suivrai les étapes du protocole SEXTO étapes par étapes. Je ne dois pas influencer les réponses des jeunes concernés.